

VERSION FINALE

XXX : commentaires de Sylvie de Grosbois

XXX : avis de Karine Baril et GT-1

COLLECTE D'INFORMATION

PAR LE GT-VIOLENCES SEXUELLES DE L'UQ

Initiatives déjà en place dans les établissements du réseau.

Réflexion sur une initiative commune pour l'ensemble des établissements du réseau

QUESTIONNAIRE SUR LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION DES VIOLENCES SEXUELLES

Section I – Renseignements

Personne contact : Roxanne Constantineau (poste 2283)

Membre de l'équipe de coordination du projet pour une université sans violence sexuelle

GT-1 : *Éducation, sensibilisation et prévention*

Université du Québec en Outaouais

Section II – Initiatives en matière de prévention et de sensibilisation des violences sexuelles

Nous entendons par « initiative » toute activité de formation ou toute mesure de prévention et de sensibilisation destinée aux étudiants ou aux associations étudiantes mise en place dans votre établissement.

Description des initiatives, des objectifs, des publics, des ressources et des conditions de succès

Pour chacune des initiatives mises en place dans votre établissement, svp décrivez les objectifs (buts visés, compétences à transmettre, attentes à l'issue de l'exercice, exemple de contenu abordé), le public ciblé (soyez spécifique s'il s'agit des responsables d'une association étudiante, des organisateurs d'activités étudiantes, un groupe ciblé d'étudiants, sinon cochez « offert à tous les étudiants ») et si le partage de certains éléments est possible (documentation, guide, présentation, contenu, outils, etc.). De plus, pour chacune des initiatives, nous vous invitons à partager les conditions de succès (exemples : le fait de rendre obligatoires certaines initiatives garantit de couvrir le public ciblé, ou, le fait d'avoir mis à contribution des étudiants a donné davantage de crédibilité aux activités proposées, ou, la possibilité d'accéder à du contenu en ligne a été très apprécié par le public ciblé, etc.). Également, nous vous invitons à mentionner si l'initiative a fait l'objet d'une évaluation pour en vérifier son efficacité.

Décrivez l'initiative 1.

Titre, moyens ou type d'activité, éléments de contenu abordés

Atelier préparatoire aux organisateurs d'événements à l'intention des étudiants

En 2017-2018, la formation : *Atelier préparatoire aux organisateurs d'événements à l'intention des étudiants* a été offerte à deux reprises. Il s'agit d'un atelier offert par les Services aux étudiants, en collaboration avec l'AGE-UQO et le Café-Bar Le Tonik.

Parmi les principaux éléments de contenu abordés, notons les suivants :

- Indiquer qu'à l'UQO, c'est tolérance zéro en matière de violence sexuelle.
- Aborder ce que sont les violences sexuelles, ce qu'est le consentement et comment devenir un témoin actif.
- Présenter le *protocole à suivre* pour l'organisation des activités et principalement aborder les rôles, responsabilités et devoirs des organisateurs ; le respect d'autrui et l'inclusion ; l'encadrement établi par les SAÉ (*autorisations préalables à obtenir, assurances à contracter*) ; *les ressources disponibles et les questions relatives à la sécurité lors des activités.*
- Expliquer les limites du permis d'alcool du bar étudiant et ce qu'est la consommation *d'alcool* responsable.
- Présenter l'initiative *Commande un Angelot*.

Quels objectifs poursuit-elle ?

Buts visés, attentes à l'issue de l'exercice, compétences à développer, etc.

Cet atelier vise principalement à sensibiliser les participants aux questions et enjeux liés aux violences sexuelles en milieu universitaire, à les habilités à devenir des témoins actifs, à prévenir toute situation potentielle ou à risque ainsi qu'à les doter des attitudes aidantes en vue d'accompagner une personne étudiante se retrouvant aux prises avec une problématique de violence sexuelle.

Quel est le public ciblé ?

Si vous cochez « Autre », indiquez quel est ce groupe ou quels sont ces groupes visés par l'initiative 1 (offert à tous les étudiants ; responsables d'association étudiante ; autre)

Le public ciblé est : les étudiants, les employés et les regroupements étudiants qui organisent des événements à l'intention des étudiants (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme), que ce soit avant ou pendant la rentrée universitaire, pendant le trimestre ou à la fin d'un trimestre. Puisque le Café-Bar Le Tonik est un bar étudiant, géré par des étudiants, le personnel travaillant au bar est invité. Il en est de même pour le personnel rattaché à l'animation des activités étudiantes aux Services aux étudiants et les exécutifs des associations étudiantes sont aussi invités.

Décrivez les contenus de l'initiative 1 qui peuvent être partagés.

Documentation, guide, présentation, outils, etc.

Un cahier du participant est remis, comprenant le cadre de référence pour organiser des événements et la liste des ressources internes et externes en matière de violence sexuelle. Un dépliant d'information À l'UQO, c'est tolérance zéro en matière de violence à caractère sexuel est distribué. Le lien Web pour accéder au rapport de consultation et recension préliminaire de l'organisme Sans oui, c'est non! intitulé : Les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire est remis aux participants.

En lien avec l'initiative 1, quelles sont les conditions de succès à partager?

La principale condition de succès est d'initier cet atelier en collaboration avec les associations étudiantes des trois sites (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme) et le Café-Bar Le Tonik puisqu'ils sont des acteurs clé dans la prévention des violences sexuelles en milieu universitaire. Une autre condition de succès est d'assurer qu'annuellement l'atelier soit offert obligatoirement à tous les organisateurs d'événements, nouveaux et anciens, en raison que la formation évolue en fonction des besoins identifiés et des expériences passées d'un trimestre à un autre.

En complément de ces conditions de succès, notons que cet atelier figure comme un moyen important et complémentaire aux mesures de prévention et de sensibilisation destinées aux étudiants et associations étudiantes telles que : diffusion du grand message de sensibilisation de tolérance zéro (agendas étudiants, plans de cours, téléviseurs, site Web, Intranet), communications des SAÉ de début de trimestre et de fin de trimestre, kiosques d'information lors de la rentrée universitaire, capsules d'information diffusées sur diverses plateformes, dépliants d'information, affiches installées dans les toilettes, etc. Parmi une autre mesure, l'UQO a récemment introduit un changement dans l'appellation des personnes diplômées qui sont en processus de transformation de genre. Lors de la collation des grades, l'appel de la personne diplômée sur la scène se fait en fonction du prénom souhaité par cette personne. Cette initiative est une mesure visant à reconnaître la diversité de genre.

L'initiative 1 a-t-elle fait l'objet d'une évaluation?

Oui, cette initiative a fait l'objet d'une évaluation en vue d'identifier des pistes d'amélioration continue, tout en tenant compte des nouveaux besoins exprimés et des expériences passées.

Section III – Consultation sur la mise en œuvre d’une initiative commune

Dans cette section, nous vous invitons à partager votre réflexion concernant une initiative commune pour l’ensemble des établissements du réseau de l’Université du Québec, qui viserait à répondre à l’une des obligations mise de l’avant dans la loi, c’est-à-dire, de proposer à l’ensemble des étudiants et aux associations étudiantes, de la formation et des mesures de sensibilisation et de prévention des violences sexuelles.

Réflexion sur la mise en œuvre d’une initiative commune

Quelles modalités sont à privilégier (en présence/à distance, optionnelle/obligatoire, en petits groupes restreints, etc.) ?

Dans le cadre de la mise en œuvre d’une initiative commune, nous sommes d’avis qu’une formation de base commune, obligatoire et à distance (en ligne), serait à être envisager pour toute la communauté universitaire (employés, étudiants et leur association/syndicat respectif), et en réponse au présent questionnaire, les étudiants inscrits dès leur première entrée à l’université en vue de les sensibiliser aux violences sexuelles et aux conséquences de nature administrative et juridique.

L’offre de formation devrait se déployer pour chaque institution selon les différents groupes-cibles, p. ex : étudiants, personnes impliquées dans les activités d’accueil (exécutifs étudiants), premiers répondants ou confidents (p. ex. : agents de la sûreté, infirmiers, médecins, personnes-ressources), employés et personnes en position d’autorité.

Une formation de base commune en ligne (tronc commun) offerte obligatoirement à toute la communauté universitaire, est suggérée à laquelle viendrait se greffer des formations précises selon le statut de la personne. Chaque personne, en fonction de son appartenance à différents groupes-cibles, aura son plan de formation « personnalisé ». Ex. Un professeur directeur de module et dirigeant des étudiants aux cycles supérieurs pourrait se voir proposer un plan de formation incluant : 1) formation de base en ligne + 2) volet de formation supplémentaire pour les personnes en position d’autorité/relation d’encadrement + 3) volet plus élaboré sur la façon de recevoir des confidences et porter assistance.

Certains volets de formation, particulièrement ceux nécessitant la pratique d’habiletés particulières (vs l’acquisition de connaissances, p. ex. : recevoir un dévoilement) pourraient inclure des formations en présence en petits groupes.

Quels sont les thèmes qui doivent être abordés (le consentement, les témoins actifs, les mythes et les préjugés, le contexte des activités étudiantes, autres)?

Formation de base

Parmi les thèmes qui devraient être abordés, nous suggérons de présenter les obligations de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* (contexte d’implantation des politiques institutionnelles et des codes de conduite) ce que sont les violences sexuelles, des exemples concrets de différentes manifestations, les mythes et préjugés traités de manière transversale à l’ensemble des thèmes, le consentement sexuel, l’ampleur, les conséquences administratives et juridiques et les facteurs de risque des violences sexuelles, l’inclusion et le respect de la diversité ainsi que le rôle des témoins actifs. Également parmi les thèmes à inclure : les attitudes à adopter lors d’un dévoilement ou d’une plainte ; les attitudes à adopter dans une situation inconfortable les attitudes à adopter pour les témoins de gestes de violence sexuelle ; les ressources disponibles sur et hors campus ; les différents enjeux du harcèlement sexuel et des violences sexuelles ainsi que ceux reliés à ces phénomènes (p. ex. normes sociosexuelles, sexisme, rapports de pouvoir, relations harmonieuses, violences sexuelles impliquant une connaissance, assertivité sexuelle, intersection des oppressions).

À la fin de la formation commune en ligne, un lien Web devrait permettre de renvoyer directement à la plateforme de l’établissement de provenance de l’étudiant menant vers sa politique institutionnelle et son code de conduite en soulignant l’importance de bien connaître son rôle, ses responsabilités et ses devoirs en tant qu’étudiant, qu’employé émanant de ces encadrements administratifs. Un lien vers les ressources disponibles sur et hors campus de cet établissement devrait aussi être fourni.

Autrement dit, cette initiative commune doit aussi permettre à l'étudiant et à l'employé de connaître la couleur locale du milieu universitaire dans lequel il fera ses études. Cette couleur traduisant les réalités propres à chaque établissement et ses différents sites. À l'UQO, l'enseignement et la recherche s'étend sur trois sites situés dans trois régions : Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme. Ce qui implique trois couleurs locales. D'un site à un autre, les réalités sont différentes pour l'étudiant et l'employé, et par conséquent, les mesures, les ressources et les services tout autant. L'initiative commune de formation doit ainsi permettre d'y greffer des modules de formation adaptés aux différentes couleurs locales de l'établissement.

Autres formations, plus ciblées selon les groupes

- Formation liée aux activités d'accueil
- Formation aux directeurs de module
- Formation aux directeurs de département
- Formation aux directeurs de mémoire et de thèse
- Formation aux premiers répondants (p. ex. agents de la sûreté, infirmiers, médecins, personnes-ressources)
- Formation aux employés
- Formation aux cadres
- Etc.

Sur quel thème devrions-nous nous attarder de façon prioritaire?

Tenant compte des réponses précédentes, des exemples concrets de situations potentielles ou à risque devraient être présentés pour illustrer les concepts et des réponses quant aux attitudes à développer devraient être proposées. Plus particulièrement, on devrait insister sur la définition et les exemples de manifestations des violences sexuelles et le consentement et à l'importance de créer et maintenir un milieu universitaire sans violence sexuelle, il importe que tous et chacun contribuent à développer une culture du respect, inclusive et égalitaire. Chaque participant doit bien comprendre les encadrements administratifs dont le code de conduite qui a pour objectif de prévoir les règles dans le cadre des relations pédagogiques ou d'autorité. Il s'agit de mettre en lumière plus particulièrement, l'importance de connaître les rôles, les responsabilités et les devoirs p. ex. à titre d'étudiant et ceux de son professeur/chargé de cours en contexte académique.

Nous sommes aussi d'avis que les exemples doivent aussi tenir compte de la pluralité des contextes dans lesquels une violence sexuelle peut survenir (entre étudiants, entre professeur et étudiant, entre chargé de cours et étudiant, entre membre du personnel et étudiant, entre directeur de recherche et étudiant, etc.). Cette pluralité s'étend jusqu'à la diversité de genre, sexuelle, culturelle et des personnes ayant des besoins spéciaux.

Quels sont, selon vous, les organismes externes ou les experts dans le réseau à consulter pour soutenir le développement de cette initiative?

L'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec doit soutenir le développement de cette initiative par l'entremise d'une recommandation unanime, tout en fournissant les ressources pour sa création, son développement et sa mise en œuvre (technologique, experts de contenu tels que les professionnels sexologues de l'organisme *Sans oui, c'est non!* des CALACS, CALAS, CÉTAS, À cœur d'homme, Pro-gam... les chercheurs experts sur les questions de violence sexuelle, p. ex. l'Équipe ESSIMU, etc.). Dans le cadre de sa création, le contenu devrait être validé par des experts de contenu (violences sexuelles, cadre juridique, etc.) et le contenant par des représentants des établissements.

Quels avantages voyez-vous dans le développement d'une initiative commune? Quels inconvénients?

Parmi les avantages, notons que cette initiative commune permettrait de répondre, entre autres, aux obligations du paragraphe 2° de l'article 3 et de l'article 10 de la Loi. Elle permettrait de créer une base

commune et concertée à l'ensemble de toutes ses constituantes, d'optimiser les ressources (humaines et financières), de partager et de diffuser l'expertise et d'appuyer les établissements dans la gestion de cette initiative commune. L'UQ et ses constituantes seraient conjointement porteur d'un message commun et fort que c'est tolérance zéro en matière de violence à caractère sexuel.

Parmi les inconvénients, notons des défis au niveau de l'adaptation des contenus et des méthodes aux contextes particuliers de chaque établissement, lesquels augmentent lorsqu'un établissement dessert plus d'un site (campus). Notons aussi que cette formation en ligne ne pourrait couvrir les obligations qui émaneront des futurs encadrements administratifs (politique et code de conduite) des établissements puisque chacune sera adaptée à son milieu et à ses réalités, c'est-à-dire, ses couleurs locales. Toutefois, cette initiative commune pourrait introduire ces encadrements administratifs.

En raison des changements dans la composition des associations étudiantes, il pourrait être difficile d'administrer une telle initiative commune en même temps auprès de ces groupes. Toutefois, puisque ce sont des étudiants qui composent ces associations étudiantes, ceux-ci auront de facto suivi la formation obligatoire en ligne. L'institution pourrait alors compléter la formation auprès de ces groupes soit par des ateliers en présentiel en insistant sur les rôles, les responsabilités et les devoirs des associations étudiantes en contexte de sensibilisation et de prévention des violences sexuelles.

Il pourrait être difficile pour un étudiant bénéficiant d'une entente interuniversitaire de connaître les encadrements administratifs de chacun des établissements liés par l'entente et lequel s'applique dans ce contexte (université de provenance et université d'accueil).

Commentaires

Vous pouvez utiliser cet espace pour tout commentaire ou toute question.

Il importe de souligner que les réponses ne décrivent pas l'ensemble de toutes les activités et initiatives mises en place par l'UQO en matière d'éducation, de sensibilisation et de prévention.

Dans le cadre de l'établissement d'une telle initiative commune, il importe de choisir un langage qui puisse être facilement compréhensible pour les étudiants, comprenant que ces étudiants proviennent d'horizons différents (diversité culturelle, de genre, sexuelle, besoins spéciaux, cycles d'études, etc.). D'ailleurs, les ateliers en ligne devraient prévoir une offre adaptée, tels que pour les étudiants ayant un handicap visuel ou des besoins d'apprentissage particuliers. De plus, afin d'offrir une formation commune reconnaissant la diversité, le choix des mots sera important afin que les étudiants puissent se reconnaître lorsqu'ils assistent en ligne à la formation. Autrement dit, est-ce qu'il y aurait lieu d'établir des règles de rédaction du contenu de la formation.

L'UQ et ses constituantes pourraient aussi développer et fournir des outils communs tels qu'un guide à l'intention des étudiants et des associations étudiantes ; un guide à l'intention des autres groupes cibles. Il est à noter qu'un groupe de travail sur la formation à distance sur les violences à caractère sexuel pour le réseau des UQ a été formé et celui-ci a récemment débuté ses travaux dans le but de fédérer les efforts autour du projet en formation à distance dans le contexte de la Loi, puisque que ce projet se prête à la mutualisation à l'échelle de l'UQ.

Par l'entremise de son groupe de travail *Éducation, sensibilisation et prévention* du projet pour une université sans violence sexuelle, l'UQO est à élaborer actuellement un plan de formation contenant des ateliers obligatoires et non obligatoires pour l'ensemble des groupes spécifiés dans la Loi. L'UQO est aussi à mettre en place un projet-pilote de toilette à cabinets multiples non genrée.

Il est à mentionner que l'Équipe ESSIMU a publié récemment, en juin 2018, le rapport intitulé *Les activités préventives en matière de violences sexuelles dans les milieux d'enseignement collégiaux et universitaires – portrait des interventions actuelles au Québec* : <http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Activite%CC%81s-pre%CC%81ventives-en-matie%CC%80re-de-violences-sexuelles-dans-les-milieux-coll%CC%81giaux-et-universitaires-Portrait-des-interventions-actuelles.pdf> L'UQO a participé à cette collecte de données menée par l'Équipe ESSIMU. Ce rapport contient, entre autres, des fiches descriptives des activités recensées en milieux universitaires et en milieux collégiaux.

Également, il est aussi à rappeler le rapport de consultation et recension préliminaire de l'organisme *Sans oui, c'est non!* intitulé : *Les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire* :

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-

[superieur/SOCN_activites_accueil_rapport_VF.pdf">superieur/SOCN_activites_accueil_rapport_VF.pdf](#) L'UQO a aussi participé au sondage de *Sans oui, c'est non!*, mené pour le compte du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ayant mené à ce rapport. En terminant, après échange avec la responsable de la conduite du présent questionnaire, l'UQO en comprend qu'elle sera préalablement informée des résultats spécifiques à son milieu qui émaneront de la présente collecte de données advenant que ceux-ci soient rendus publics.